



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 27356

## Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées la nature, les perspectives et les échéances des mesures qu'il avait annoncées « dans les prochains mois », à l'égard des sages-femmes (mai-juin 2003). Il avait notamment annoncé « l'élaboration de mesures relatives à leurs compétences et à leur champ de prescription », précisant que la réflexion engagée tendrait à définir leur compétence pleine et entière. Pour les sages-femmes libérales, il avait précisé que les mesures de nomenclature seraient mises en oeuvre « avec effet au 1er septembre 2003 ».

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 27356

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 octobre 2003, page 8155